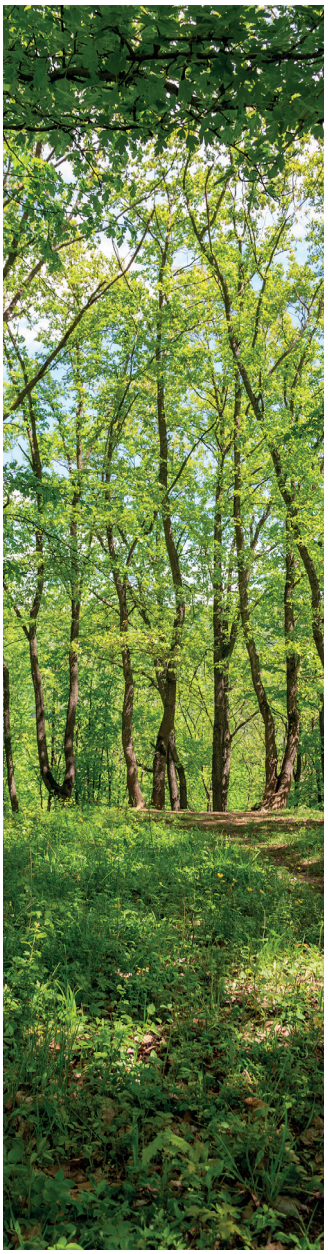
FAST PNRPL

Fédération d'Associations de Sauvegarde du Territoire du Parc Naturel Périgord-Limousin





Milan Royal



Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes une fédération d'associations au caractère et credo apolitiques, intergénérationnelle, (natifs, étrangers installés depuis longtemps, nouveaux arrivants...) et ouverte à tous les habitants du parc naturel régional.

Nous avons pour vocation la défense de notre identité régionale, de notre environnement au sens large, loin des sentiers battus de l'écologie politique, à laquelle nous préférons celle de notre propre bon sens.

Le fragile biotope du PNR Périgord-Limousin, terre de « l'arbre et de l'eau » en tête de 3 bassins versants et de nombreuses sources dans sa partie 87 (sources de la Charente de la Tardoire du Bandiat et de la Dronne) est menacé par des politiques publiques inappropriées au territoire, ou des appétits industriels sans état d'âme.

La transition énergétique en est l'exemple. Si vous n'avez pas encore vu de parcs éoliens, c'est le seul fait, depuis 10 ans, d'hommes et de femmes qui ont œuvré, saisi la justice sur leurs deniers, pour éviter le pire: injection de milliers de tonnes de béton près de nos sources dans le chevelu hydro granitique des derniers contreforts du massif central, ou en plein bois, et au milieu de l'énorme voie majeure des grues cendrées., où circulent des dizaines d'espèces toutes protégées, ou classées plan national d'action : milans royaux, balbuzards pêcheurs etc.

Le risque de collision de l'avifaune sédentaire (rapaces), migratrice est majeur chez nous. Surtout de nuit et par temps de pluie ou de brouillard et des haltes migratoires (grues cigognes etc) sur toutes nos communes. Ces projets sont irrespectueux de toutes les conventions ou accords de protection du droit international (Washington, Bonn, Berne, Aewa, directive oiseaux de l'UE, accords Eurobats pour les chauves-souris) dont la France est signataire.

Ces machines de 200 mètres de haut bien sûr, dévalorisent nos biens, souvent les économies de toute une vie ! Celles de Saint-Mathieu (87), par exemple, autorisées, nuiront (d'après le compte rendu du tribunal) à 18 hameaux alentours! Outre le coût d'un procès (10 000 euros) aller en justice n'est pas une garantie absolue de succès, un préfet peut refuser, être attaqué par les énergéticiens, et le projet se monter.

Aussi nous devons tous peser sur notre avenir et celui de Dame Nature ici : s'opposer à la dévastation d'un poumon vert !

Autre parfaite aberration de gestion des dérèglements climatiques que nous subissons : des dizaines d'hectares de panneaux voltaïques au sol, formant de grosses centrales solaires, risquent fort de provoquer d'énormes îlots de chaleur (source Ademe). Lorsque la replantation d'espèces endémiques adaptées et l'ombre, sont nos défenses naturelles contre les canicules, le ravinement de l'eau, les orages de grêle violents survenant sur de vastes étendues de sols dénudés et donc en surchauffe !

Nous devons tous riverains, chasseurs, pêcheurs agriculteurs, artisans du BTP vivant de l'immobilier, commerçants du tourisme, acteurs économiques locaux, élus, **défendre nos intérêts !**

Sans clivages d'opinion : simplement se regrouper autour d'un but commun, sauver ce terroir, où nous nous sentons encore un peu protégés...

Rejoignez-nous ! Soyons la foule « la majorité habituellement silencieuse » sur laquelle nul ne pourra plus désormais compter pour appliquer ni surtout cautionner... l 'absurde !

Car si « penser global c'est agir local » (devise du PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement) à l'inverse, **agir d'abord local en refusant tout nouveau massacre naturel, c'est bien agir global.** Détruire, de nos jours, un espace naturel préservé de plus, et une biodiversité encore debout, ne contribuera jamais à sauver la planète !

CONTACT
(merci de laisser un texto avec vos coordonnées)

07 83 27 57 33

IPNS - Respectez notre environnement, ne jetez pas ce bulletin sur la voie publique - © crédit photo - freepick - Graphisme : so.ph@me.com

FAST PNRPL 87 ET 24

Fédération d'Associations de Sauvegarde du Territoire du Parc Naturel Périgord-Limousin



Association enregistrée sous le n° W873004324 à la préfecture de Rochechouart (Haute-Vienne)
Domiciliation postale : FAST PNRPL, 86 chemin du Ruisseau – Pombol 24300 SAINT FRONT LA RIVIERE
Siège social : FAST PNRPL – 5 Peyrassoulat 87600 CHERONNAC
Contact mail : Sigrun Sitruk : sigrunfr@protonmail.com

Bulletin d'adhésion Année 2026 > Personne physique

Nom **Prénom**

Date de naissance **Profession**

Adresse

Code postal **Ville**

Téléphone

Mail @.....

Bulletin d'adhésion Année 2026 > Association – Collectif – Soc. - Collectivité

Dénomination

Représentant

Fonction

Adresse

Code postal **Ville**

Téléphone

Mail @.....

Je déclare, par la présente, souhaiter devenir membre de la **Fédération FAST PNRPL 87 et 24**

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et accepter ses statuts qui sont disponibles sur simple demande au secrétariat de la fédération. J'ai pris note des droits et des devoirs des membres de la fédération pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation annuelle est payable par chèque – espèces – virement bancaire
IBAN FR76 1027 8365 1000 0112 3160 167

Montant : 10 € (adhésion individuelle)
30 € (adhésion association, collectif, personne morale)

Quelles sont vos attentes : **Actif** ou soutien **financier** ? *(entourez votre réponse)*

Fait à **le**

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, vous pouvez contacter le secrétariat de l'association.

Vous pouvez remettre localement votre bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement à un membre du bureau de l'association ou **l'envoyer à FAST chez Sigrun Strunk – 544 route Fontaine des Amours 24300 JAVERLHAC**